

## Annexe fiscale 2018 Le Chef de l'État annonce sa suspension



Le Président Alassane Ouattara. (PHOTO : PORO DAGNOGO)

**H**ier, au Palais présidentiel au Plateau, l'heure était à l'échange de vœux du nouvel an entre la presse nationale et le Président de la République, Alassane Ouattara. À cette occasion, le Chef de l'État a annoncé la suspension et même la reprise de l'annexe fiscale 2018 publiée au journal officiel le 29 décembre 2017 et entrée en vigueur le 2 janvier. « *Concernant l'annexe fiscale, bien qu'elle ait été adoptée par le Conseil des ministres, j'ai demandé que cela soit suspendu et repris pour être conforme à l'orientation que nous avons dans notre pays* », a-t-il annoncé. En moins d'une semaine, c'est la 2<sup>e</sup> fois que le Chef de l'État se prononce sur ce sujet qui suscite beaucoup de polémiques. Mi-janvier 2018, il demandait déjà que « *des discussions approfondies* » soient entamées avec le monde des affaires dans l'intérêt de toutes les parties. La sortie du Chef de l'État intervient dans un contexte marqué par des observations du secteur privé ivoirien qui estime que cette annexe lui est moins bénéfique dans le cadre du développement de leur business. Dans la nouvelle annexe, des produits comme le tabac, imposés, passent d'un taux unique de 35% à 38%. Désormais, le minimum et le maximum de perception fixés respectivement à trois millions et 35 millions passent à cinq millions et 50 millions de FCfa. Les marbres, les véhicules de tourisme dont la puissance est supérieure ou égale à 13 chevaux ainsi que les produits cosmétiques et de beauté sont dorénavant soumis à un droit d'accises. Les transferts d'argent via les réseaux de téléphonie mobile tout comme les

boissons alcoolisées aussi. Les engins à deux et trois roues utilisés pour le transport des biens et des personnes vont s'acquitter d'une patente annuelle forfaitaire comprise entre 20 000 et 25 000 FCfa, etc. « *... Je suis totalement ouvert pourvu que cela soit dans l'intérêt de la Côte d'Ivoire* », a fait remarquer Alassane Ouattara, à l'occasion de cette cérémonie d'échanges de vœux. « *L'application de cette annexe causera sans nul doute de graves préjudices à certains secteurs de notre économie et en particulier aux Pme. La Confédération demande la suspension pure et simple de l'annexe fiscale...* », recommandait mi-janvier le patronat ivoirien dans une déclaration signée de son président, Jean-Marie Ackah. En rencontrant le 17 janvier le secteur privé à Abidjan, le Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, Moussa Sango, annonçait « *des solutions idoines* », cette semaine. À l'occasion de sa toute première activité, dénommée la « *Matinale* » organisée par l'Ordre des experts comptables de Côte d'Ivoire (Oec-Ci), au Plateau, son président rappelait la nécessité de « *faire des propositions qui aident les opérateurs économiques à se développer* » sans pour autant « *compromettre la mobilisation des ressources de l'État* ». Ce 30 janvier, qui s'annonce comme une date importante relative à cette annexe, il est prévu à Abidjan le démarrage des échanges entre la Direction générale des impôts et le patronat. Une occasion pour le secteur privé d'exposer ses préoccupations ■

ANOH KOUAO

## Pratique avancée en soins infirmiers À quand les décrets d'application

**S**elon la littérature, la pratique avancée est une prérogative octroyée aux infirmières pour dépasser leur compétence initiale. En d'autres termes faire des infirmières des petits médecins à compétence limitée, ou des médecins de campagnes. Ce qui pourrait résoudre le problème de la pénurie et du renforcement des capacités des ressources humaines en santé. C'est une innovation, aussi bien en Europe qu'en Amérique du nord, précisément au Canada. Qu'en est-il ? Quelle est donc son contenu ? Faut-il développer d'autres compétences pour

des infirmières est assurée par l'Institut national de formation des agents de santé (Infas) qui couvre tout le territoire et dispose de cinq (05) antennes actives (Bouaké, Korhogo, Aboisso, Daloa et Abengourou et celui de Man en projet). La formation s'articule sur 2 niveaux pour l'instant. Un premier niveau de base correspond au 1<sup>er</sup> cycle universitaire dont l'accès se fait après l'obtention du baccalauréat académique. La formation y est d'une durée de 3 ans et donne droit au diplôme d'État d'infirmière qui correspond à la Licence dans la réforme en cours en Côte d'Ivoire avec le système Lmd professionnalisé. Quant

donne la possibilité à des études du niveau du doctorat en sciences de la santé. Avec les prochaines réformes, le temps de formation pour ce niveau passera de 2 à 3 ans et la formation donnera accès aux titres professionnels d'inspecteurs en soins infirmiers grade A4. Pour le moment, la formation du niveau de 3<sup>e</sup> cycle universitaire n'existe pas. Sur le terrain en première ligne, dans nos différents centres de santé, les infirmiers et infirmières font aussi bien les consultations à tous venants y compris la prise en charge des malades du sida, du counseling, à la prescription des antirétroviraux (Arv)

santé complexe nécessite une approche systémique en harmonie avec les différents niveaux de formation des praticiens infirmiers et autres professionnels de santé. Dans ce contexte de réforme législative, sans une réglementation légale pour les actes posés, comme la prescription médicale, les différents protocoles pourraient être le dérivé de l'équipement juridique de la pratique avancée infirmière. En outre, c'est offrir un cadre légal à la profession un profil de carrière aux infirmières. Pour permettre la mise en œuvre de la réglementation réelle de la pratique avancée en Côte d'Ivoire, les défis sont nombreux et les défis sont exaltants. Mais c'est une main dans la main et infirmière qui irons plus loin et plus que l'État à travers le ministère de la Santé et de l'hygiène publique n'accompagne. La pratique infirmière avancée est utilisée en Côte d'Ivoire bien en zone rurale zone urbaine, au même titre que au privé. sommes en attente d'une formation efficiente, d'une pratique avancée en sécurité et un profil infirmière plus attrayant. Je ne saurais mettre cette réflexion sans remettre à la tradition début d'année en voyant haitant une bonne et tueuse année. Je l'espoir de voir la profession infirmière s'illuminer ■

JOSIANE KO

INFIRMIERE DU TRAVAIL,  
EN SANTÉ ET DROITS F

“ Développer la pratique infirmière avancée (Pia) au sein d'un système de soins de santé complexe nécessite une approche systémique en harmonie avec les différents niveaux de formation des praticiens infirmiers et les autres professionnels de santé. ”

être une infirmière de pratique avancée ? Quelles sont ses caractéristiques ? Dans quel contexte cette pratique se produit-elle ? La pratique infirmière avancée existe-t-elle en Côte d'Ivoire ? Est-ce vraiment une innovation pour les infirmières ivoiriennes ? Pour répondre à toutes ces questions, nous allons revisiter le cursus de la formation des infirmiers, ainsi que la pratique infirmière sur le terrain. En Côte d'Ivoire, la formation

au 2<sup>e</sup> cycle universitaire, il favorise la poursuite des études supérieures spécialisées pour les IDE ayant au moins 3 années d'expériences révolues. Cette formation, d'une durée de 2 ans, aboutit au Diplôme d'études supérieures spécialisées en soins infirmiers (DESS) avec recherche en soins infirmiers qui confère le grade d'infirmière spécialisée Grade Masters1. Ce titre offrant une possibilité d'accès à des études au Master2, qui

et le suivi des perdus de vue. Ils font les sutures, l'incision des abcès, les TDR, la prescription des analyses, les radios, la vaccination, le suivi des maladies chroniques tels que l'hypertension artérielle et le diabète. Etc. Il suffit de visiter un centre de santé pépinière pour vous rendre compte que les maîtres des lieux sont les infirmiers et les sages-femmes. Développer la pratique infirmière avancée (Pia) au sein d'un système de soins de

## CHERS LECTEURS

“ C'EST VOUS QUI LE DITES ” est la nouvelle rubrique qui vous est dédiée, *les lundis, jeudis et samedis*.

Avec vos mots et dans votre style, dites-nous ce que vous tient à cœur. Vous pouvez grogner, féliciter, proposer, dénoncer...

(Écrivez-nous aux nouvelles adresses suivantes :

[amedee.assi@fratmat.info](mailto:amedee.assi@fratmat.info) / [sethoubanhor@yahoo.fr](mailto:sethoubanhor@yahoo.fr))